

empruntait-il le moyen de transport avec l'autorisation explicite ou tacite de l'employeur?;

Un «Rapport de témoignages» est envoyé aux témoins mentionnés qui sont tenus de fournir les informations suivantes:

- la personne a-t-elle été témoin de la survenue de l'accident?;
- description de ce que la personne a vu ou sait de l'accident;
- si la personne n'a pas vu l'accident, en a-t-elle eu connaissance par le plaignant et à quel moment?.

Changements prévus: Aucun.

BENIN

Organisme responsable des statistiques:
Office Béninois de Sécurité Sociale.

Source

Les déclarations d'accident soumis par les employeurs à l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

Portée

Individus: Non disponible.

Activités économiques: Ensemble des activités économiques et des secteurs.

Régions géographiques: L'ensemble du pays.

Etablissements: Non disponible.

Types d'accidents du travail couverts

Les lésions déclarées, y compris les accidents de trajet.

Période d'absence du travail minimum: non disponible.

Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle: non disponible.

Documentation

Références bibliographiques: Les données sont publiées dans: Service de la prévention des risques professionnels, Office Béninois de Sécurité Sociale: *Rapport d'activité du Service de la prévention.*

Données publiées par le BIT: Les données suivantes sont communiquées au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail*, concernant les lésions professionnelles déclarées (y compris les accidents de trajet): total des personnes blessées classées selon la branche d'activité économique. Le nombre de personnes blessées mortellement est fourni seulement pour l'ensemble des activités économiques.

BERMUDES

Organisme responsable des statistiques

Helath and Safety at Work (*Santé et sécurité au travail*).

Source

Rapports de l'inspection du Travail.

Portée

Individus: Ensemble des personnes occupées.

Activités économiques: Ensemble des activités économiques et des secteurs.

Régions géographiques: Ensemble du pays.

Etablissements: Non disponible.

Types d'accidents du travail couverts

Lésions professionnelles déclarées.

Concepts et définitions

Non disponible.

Période d'absence du travail minimum: non disponible.

Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle: non disponible.

Documentation

Références bibliographiques: Non disponible.

Données publiées par le BIT: Les données suivantes sont communiquées régulièrement au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail*, concernant les lésions professionnelles déclarées classées selon les grandes branches d'activité économique: nombre de personnes blessées mortellement, nombre de personnes blessées ayant perdu du temps de travail, total de ces deux groupes.

BOLIVIE

Organisme responsable des statistiques

Caja Nacional de Salud, Departamento de Medicina Laboral (Caisse nationale de santé, Département de la médecine du travail).

Périodicité

Annuelle.

Source

Rapports des accidents du travail soumis à la Caja Nacional de Salud.

Portée

Individus: Travailleurs couverts par la Caja Nacional de Salud. La Caja Nacional de Salud couvre environ 20 pour cent de la population active.

Activités économiques: Ensemble des activités économiques et des secteurs.

Régions géographiques: Ensemble du pays.

Etablissements: Tous types et tailles d'établissements.

Types d'accidents du travail couverts

Les statistiques couvrent les lésions indemnisées dues à tous les types d'accidents du travail.

Les accidents de trajet et les maladies professionnelles ne sont pas inclus.

Concepts et définitions

Non disponible.

Période d'absence du travail minimum: non disponible.

Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle: non disponible.

Période de référence

Une année.

Documentation

Références bibliographiques: Les rapports provisoires ne sont pas publiés.

Données publiées par le BIT: Les données suivantes sont communiquées régulièrement au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail*, concernant les lésions professionnelles indemnisées, classées selon les grandes branches d'activité économique: nombre de personnes blessées mortellement, nombre de personnes blessées ayant perdu du temps de travail, total de ces deux groupes; nombre de journées de travail perdues par les personnes blessées ayant perdu du temps de travail; taux de lésions mortelles. Le nombre de personnes à risque (total des travailleurs assurés) est également communiqué et enregistré dans la base de données LABORSTA.

Méthode de collecte des données

Législation: Non disponible.

Notification: Le système de collecte et de traitement des données est basé sur le «Formulario Único de denuncia de accidentes de trabajo» (formulaire de déclaration des accidents du travail) en vigueur depuis 1979. L'utilisation de ce formulaire est obligatoire dans tout le pays. Les données qu'il contient sont extraites des rapports sur les lésions professionnelles établis par les administrateurs de l'entreprise ainsi que des rapports médicaux soumis par les personnes ayant dispensé un traitement médical. Les formulaires sont ensuite traités par deux institutions: la Direction General de Hygiene, Seguridad Ocupacional y Bienestar (Direction générale de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail) du ministère du Travail, qui enregistre, calcule et vérifie l'exactitude des données déclarées et la Caja Nacional de Salud, Departamento de Medicina Laboral (Caisse nationale de santé, Département de la santé au travail) dépendant du système de sécurité sociale, qui compile les statistiques liées à tous les accidents du travail déclarés.

Données notifiées: Non disponible.

Changements prévus: Aucun.